

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: DET 0.8 % BLEU WAVE
XANTHANE

N° de produit: 0016139584

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour nettoyer et parfumer les toilettes

Usages déconseillés: Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques domestiques, en particulier ceux contenant de l'eau de javel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE ESTAIMPUIS (YPLON S.A.)
Rue Moulin Masure, 4
ESTAIMPUIS 7730

Téléphone: + 32 (0) 56 48 23 11

Télécopie: + 32 (0) 56 48 23 12

Site web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: B : 070 245 245 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'Étiquetage

Conseils de Prudence

Conseils généraux:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103: Lire l'étiquette avant utilisation.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE
. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
FORMIC ACID	0,1 - <1%	64-18-6	200-579-1	01-2119491174-37	1	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
FORMIC ACID	Flam. Liq.: 3: H226 Acute Tox.: 3: H331 Eye Dam.: 1: H318 Acute Tox.: 4: H302 Skin Corr.: 1A: H314	Note B

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.
CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Bien laver la peau avec de l'eau.

Contact oculaire: Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.:	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.



7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour nettoyer et parfumer les toilettes

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
FORMIC ACID	VME	5,000000 ppm	9,000000 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage: En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau Protection des Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autres: Aucune information disponible.

Protection respiratoire: Sans objet compte tenu de la forme du produit.

Mesures d'hygiène: Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles environnementaux: Pas eFDS disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Bleu
Odeur:	vert - fraîcheur
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	2,60
Point de congélation:	< 0,00 ° C

Point d'ébullition:	> 70,00 ° C
Point d'éclair:	> 93,00 ° C
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	1,0030
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité:	350,000 mm ² /s
Propriétés explosives:	Non classé
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV:	Directive 2010/75/EU: 8,01 g/l ~0,80 % (calculé)
-----------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune dans les conditions normales.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
10.5 Matières Incompatibles:	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune dans les conditions normales.
Contact avec la Peau:	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
Contact oculaire:	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID LD 50 (Rat): 730,000000 mg/kg Résultat expérimental, Étude clé

Contact avec la peau

Mélange: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID Aucune information disponible.

Inhalation

Mélange: ETAméI937,300000 mg/l Vapeur

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID LC 50 (Rat, 4,00 H): 7,400000 mg/l Vapeur, Résultat expérimental, Étude clé

Toxicité à dose répétée

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de

la Peau:

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

In vivo

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Mélange: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Substance(s) spécifiée(s)
FORMIC ACID

Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)



FORMIC ACID Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Mélange: Ce produit n'est pas bioaccumulable.

Substance(s) spécifiée(s)

FORMIC ACID Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

FORMIC ACID Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et vPvB: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FORMIC ACID Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Aucun connu.

12.7 Informations

supplémentaires: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé.

ADN

Non réglementé.

RID

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune



Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Protocole de Kyoto

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT
vPvB

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références bibliographiques et sources de données:

Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226
H302
H314

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H331

Toxique par inhalation.

Informations de formation:

Aucune information disponible.

Classification DetNet -

Sans objet.

Numéro d'enregistrement:

Date de Publication:

12.01.2021

FDS n°:

Avis de non-responsabilité:

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.